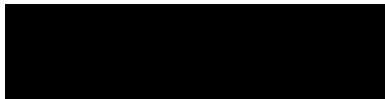




PAR COURRIEL

Québec, le 6 juin 2025



N/D. : 25-01-086

Objet : Demande d'accès aux documents



La présente donne suite à votre demande d'accès aux documents du 9 mai dernier.

D'une part, vous souhaitez obtenir « les ordres du jour des comités de cohérence, ainsi que les résumés de rencontre pour la période de février 2022 à mai 2025 ».

D'une autre part, vous souhaitez obtenir « les ordres du jour, ainsi que les comptes-rendus des assemblées des régisseurs de septembre 2021 à février mai 2025 ».

Pour le premier point de votre demande, nous vous informons que nous pouvons vous transmettre les documents demandés conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »).

Veuillez prendre note que la rencontre du 24 mars 2022 a été annulée, le contenu de l'ordre du jour a donc été reporté à la rencontre suivante qui a eu lieu le 26 mai 2022. Pour la rencontre prévue le 29 septembre 2022, seul l'ordre du jour a été retracé. Comme cette rencontre a également été annulée, il n'y a pas de compte-rendu. Finalement, le comité de cohérence n'a pas tenu d'autre rencontre, à l'exception d'une seule qui s'est déroulée le 15 mai 2024 pour laquelle nous vous transmettons le compte-rendu. Aucun ordre du jour n'a été retracé.

Certains documents ont été caviardés puisqu'ils contiennent des informations dévoilant une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, lesquels sont protégés en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'accès. D'autres renseignements ont été caviardés puisqu'ils contiennent des avis et des recommandations faits depuis moins de 10 ans, par un membre du personnel de la Régie dans l'exercice de ses fonctions, lesquels sont confidentiels en vertu de l'article 37 de la Loi sur l'accès. Finalement, certains renseignements contiennent également une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, laquelle est confidentielle en vertu de l'article 39 de la Loi sur l'accès étant donné qu'aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

Pour le deuxième point de votre demande nous vous informons que nous pouvons vous transmettre les documents demandés conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des*

Québec

200, chemin Sainte-Foy, bureau 400
Québec (Québec) G1R 1T3
Téléphone : 418 643-7667
Sans frais : 1 800 363-0320
Télécopieur : 418 643-5971
racj.gouv.qc.ca

Montréal

1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-3577
Sans frais : 1 800 363-0320
Télécopieur : 514 873-5861

organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »).

Veuillez prendre note qu'aucune séance plénière n'a eu lieu pour les mois d'avril, juillet, août, septembre et novembre 2022; ni pour les mois de janvier, mars, juin, juillet et septembre 2023; les mois de janvier, avril, juin, juillet et octobre 2024 ainsi que les mois de janvier et d'avril 2025.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments distingués.

La substitue de la responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

[REDACTED]

Mariepier Dumais, adjointe exécutive
Direction des affaires juridiques

p.j. Documents

ANNEXE — RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES SUR LESQUELLES LE REFUS S'APPUIE

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)

28. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement contenu dans un document qu'il détient dans l'exercice d'une fonction, prévue par la loi, de prévention, de détection ou de répression du crime ou des infractions aux lois ou dans l'exercice d'une collaboration, à cette fin, avec une personne ou un organisme chargé d'une telle fonction, lorsque sa divulgation serait susceptible:

- 1° d'entraver le déroulement d'une procédure devant une personne ou un organisme exerçant des fonctions juridictionnelles;
- 2° d'entraver une enquête à venir, en cours ou sujette à réouverture;
- 3° de révéler une méthode d'enquête, une source confidentielle d'information, un programme ou un plan d'action destiné à prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois;
- 4° de mettre en péril la sécurité d'une personne;
- 5° de causer un préjudice à une personne qui est l'auteur du renseignement ou qui en est l'objet;
- 6° de révéler les composantes d'un système de communication destiné à l'usage d'une personne chargée d'assurer l'observation de la loi;
- 7° de révéler un renseignement transmis à titre confidentiel par un corps de police ayant compétence hors du Québec;
- 8° de favoriser l'évasion d'un détenu; ou
- 9° de porter atteinte au droit d'une personne à une audition impartiale de sa cause.

Il en est de même pour un organisme public, que le gouvernement peut désigner par règlement conformément aux normes qui y sont prévues, à l'égard d'un renseignement que cet organisme a obtenu par son service de sécurité interne, dans le cadre d'une enquête faite par ce service et ayant pour objet de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, susceptibles d'être commis ou commis au sein de l'organisme par ses membres, ceux de son conseil d'administration ou de son personnel ou par ceux de ses agents ou mandataires, lorsque sa divulgation serait susceptible d'avoir l'un des effets mentionnés aux paragraphes 1° à 9° du premier alinéa.

37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

39. Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

Avis de recours (art. 46, 48 et 51)

AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

RÉVISION

Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

Les coordonnées la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Québec Bureau 2.36 525, boulevard René-Lévesque Est Québec (Québec) G1R 5S9 Téléphone : 418 528-7741 Télécopieur : 418 529-3102	Montréal Bureau 900 2045, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 2V4 Téléphone : 514 873-4196 Télécopieur : 514 844-6170
Sans frais : 1 888 528-7741 Courriel : cai.communications@cai.gouv.qc.ca	

Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Le 1^{er} octobre 2021

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 6 octobre 2021 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Andrée-Anne Garceau par téléphone au 418-446-3966 ou par courriel à l'adresse suivante : andree-anne.garceau@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation des procès-verbaux du 9 juin, du 14 juin et du 29 juillet 2021*;
5. Pour information :
 - 5.1 Entrée en fonction de la nouvelle vice-présidente à la fonction juridictionnelle (M^e Denis Dolbec)
 - 5.2 Omnibus législatif du ministère de la Sécurité publique (M^e Denis Dolbec)
 - 5.3 Recrutement de personnes aptes à être nommées au poste régisseuses/régisseurs (M^e Denis Dolbec);
6. Dépôt du calendrier des rencontres*;
7. Date de la prochaine réunion (mercredi 10 novembre 2021);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire de la Régie,

Andrée-Anne Garceau

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 6 / 2021-2022)

Date : Le 6 octobre 2021

Endroit : Par teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e Marc Savard, régisseur
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse

Était absente : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance

Était invitée : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation des procès-verbaux du 9 juin, du 14 juin et du 29 juillet 2021

5. Pour information :

5.1 Entrée en fonction de la nouvelle vice-présidente à la fonction juridictionnelle;

Le président souligne l'entrée en fonction de M^e Vien à titre de vice-présidente à la fonction juridictionnelle. Il la félicite pour sa nomination et lui assure le soutien de l'ensemble des employés de la Régie dans ses nouvelles fonctions.

Il tient également à remercier M^e Duval pour le travail accompli durant son intérim.

5.2 Omnibus législatif du ministère de la Sécurité publique

M^{me} Garceau indique les mesures en discussion qui pourraient être intégrées dans un prochain omnibus législatif déposé par la ministre de la Sécurité publique.

Un document résumant ces mesures sera transmis aux membres de la séance plénière.

5.3 Recrutement de personnes aptes à être nommées au poste régisseuses/régisseurs

M^e Dolbec indique que le processus d'entrevues est terminé. De nombreuses candidatures ont été reçues. Les besoins en ressources additionnelles seront précisés dans les prochaines semaines.

6. Dépôt du calendrier des rencontres

Le calendrier des rencontres pour l'année 2022 est déposé.

7. Date de la prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 9 novembre 2021.

8. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 45.

Le 5 novembre 2021

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 9 novembre 2021 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Andrée-Anne Garceau par téléphone au 418-446-3966 ou par courriel à l'adresse suivante : andree-anne.garceau@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2021*;
5. Pour information :
 - 5.1 Suivi quelques points en ressources humaines;
6. Varia;
7. Date de la prochaine réunion (mercredi 15 décembre 2021);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire de la Régie,

Andrée-Anne Garceau

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 7 / 2021-2022)

Date : Le 9 novembre 2021

Endroit : Par teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse

Étaient absents : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^e Marc Savard, régisseur

Était invitée : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2021

Le procès-verbal est approuvé.

5. Pour information :

5.1 Suivi quelques points en ressources humaines

M^e Dolbec et M^{me} Garceau font état de certains points touchant les ressources humaines, notamment, la politique de retour au travail.

6. Date de la prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 15 décembre 2021.

7. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 15.

Le 10 décembre 2021

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 15 décembre 2021 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Andrée-Anne Garceau par téléphone au 418-446-3966 ou par courriel à l'adresse suivante : andree-anne.garceau@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2021*;
5. Pour information :
 - 5.1 Tournée du président;
 - 5.2 Politique de la gestion du télétravail*;
6. Date de la prochaine réunion (mercredi 19 janvier 2022);
7. Clôture de la séance.

La secrétaire de la Régie,

Andrée-Anne Garceau

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 8 / 2021-2022)

Date : Le 15 décembre 2021

Endroit : Par teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Marc Savard, régisseur

Étaient absents : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance

Était invitée : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 15 décembre 2021

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant :

5.3 Tribunal école – Université Laval (M^e Savard)

4. Approbation du procès-verbal du 9 novembre 2021

Le procès-verbal est approuvé.

5. Pour information :

5.1 Tournée du président

M^e Dolbec informe les membres de la séance plénière qu'une tournée du président se fera en février prochain. Cette tournée sera l'occasion de présenter le nouveau plan stratégique, le Plan de mobilisation du personnel, de même que les bons coups et défis à venir.

5.2 Politique de la gestion du télétravail

M^e Dolbec et M^{me} Garceau expliquent les objectifs visés par le projet de politique de la gestion du télétravail de la Régie. Selon les anciennes directives du Conseil du trésor, cette directive devait entrer en vigueur le 31 janvier 2022. Considérant l'évolution de la pandémie, la date d'entrée en vigueur demeure à confirmer.

5.3 Tribunal-école – Université Laval (M^e Savard)

M^e Savard rappelle l'origine de la collaboration de la Régie dans le cadre du cours de plaidoirie devant un Tribunal administratif de l'université Laval et explique le déroulement de la formation. Il mentionne que notre collaboration se poursuivra lors de la prochaine cohorte à l'hiver prochain.

6. Date de la prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 19 janvier 2021.

7. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 30.

Le 14 janvier 2022

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 19 janvier 2022 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Andrée-Anne Garceau par téléphone au 418-446-3966 ou par courriel à l'adresse suivante : andree-anne.garceau@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2021*;
5. Pour adoption :
 - 5.1 Projets de Règles sur les systèmes de loterie et de Règlement sur les systèmes de loterie;
6. Date de la prochaine réunion (mercredi 16 février 2022);
7. Clôture de la séance.

La secrétaire de la Régie,

Andrée-Anne Garceau

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 9 / 2021-2022)

Date : Le 19 janvier 2022

Endroit : Par teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Marc Savard, régisseur

Était absente : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie
M^e Marie-Christine Bergeron, directrice des affaires juridiques
M^e Josée Gauthier, avocate à la direction des affaires juridiques
M^{me} Alinda Souralay, analyste conseil à la direction des affaires juridiques
M^e Martine Veilleux, conseillère juridique à la VPFJ
M^e Marie-Eve Lavoie, conseillère juridique à la VPFJ

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2021

Le procès-verbal est approuvé.

5. Pour adoption :

5.1 Projets de Règles sur les systèmes de loterie et de Règlement sur les systèmes de loterie

M^e Bergeron introduit les raisons et les étapes ayant mené au nouveau régime en système de loteries. M^e Gauthier et M^{me} Souralay font la présentation des modifications proposées.

Les membres de la séance plénière donnent leur approbation de principe concernant les versions française et anglaise du projet de Règles sur les systèmes de loterie, telles que déposées, lesquelles seront soumises au gouvernement pour qu'il en autorise leur publication à la Gazette officielle du Québec.

6. Date de la prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 16 février 2022.

7. Clôture de la séance.

La séance est levée à 11h10.

Le 11 février 2022

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 16 février 2022 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Andrée-Anne Garceau par téléphone au 418-446-3966 ou par courriel à l'adresse suivante : andree-anne.garceau@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 19 janvier 2022*;
5. Présentation de la Tournée du président;
6. Date de la prochaine réunion (mercredi 16 mars 2022);
7. Clôture de la séance.

La secrétaire de la Régie,

Andrée-Anne Garceau

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 10 / 2021-2022)

Date : Le 16 février 2022

Endroit : Par teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Marc Savard, régisseur

Était absente : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance

Était invitée : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 16 février 2022

Le procès-verbal est approuvé.

5. Tournée du président :

La séance plénière est levée afin de permettre la tenue de la rencontre de la Tournée du président à laquelle est invité l'ensemble du personnel de la Vice-présidence à la fonction juridictionnelle

6. Date de la prochaine réunion

La prochaine rencontre aura lieu le 16 mars 2022.

7. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10h10.

Le 11 mars 2022

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 16 mars 2022 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Andrée-Anne Garceau par téléphone au 418-446-3966 ou par courriel à l'adresse suivante : andree-anne.garceau@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 16 février 2022*;
5. Dossiers législatifs et réglementaires en cours;
6. Analyse de la fonction de Régisseur d'instruction;
7. Date de la prochaine réunion (mercredi 13 avril 2022);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire de la Régie,

Andrée-Anne Garceau

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 11 / 2021-2022)

Date : Le 16 mars 2022

Endroit : En visioconférence

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Marc Savard, régisseur

Était absente : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance

Était invitée : M^{me} Andrée-Anne Garceau, secrétaire de la Régie

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h 20 après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 16 février 2022

Le procès-verbal est approuvé.

5. Dossiers législatifs et réglementaires en cours

M^{me} Garceau expose les travaux législatifs et réglementaires en cours soit la réglementation en matière de systèmes de loterie qui sera présenté au conseil des ministres prochainement, le projet de loi en allégement réglementaire du ministère de l'Économie et de l'Innovation et les règles en courses de chevaux.

6. Analyse de la fonction de régisseur d'instruction

Un mandat est initié afin de revoir la fonction de régisseur d'instruction. Le processus mis en place au départ de M^{me} Bossé devait être temporaire. Le comité sera formé prochainement et plusieurs questions ont déjà été identifiées pour réflexion.

7. Date de la prochaine réunion (mercredi 13 avril 2022)

La prochaine rencontre aura lieu le 13 avril 2022.

8. Clôture de la séance

La séance est levée à 10h50.

Le 5 mai 2022

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 11 mai 2022 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2022*;
5. Procédure sur les commotions cérébrales dans les sports de combat;
6. Date de la prochaine réunion (mercredi 15 juin 2022);
7. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 12 / 2022-2023)

Date : Le 11 mai 2022

Endroit : En visioconférence

Rédigé par : M^{me} Alinda Souralay, Conseillère spéciale au président

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse

Étaient absentes : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement
organisationnel et à la performance
M^e France Thériault, régisseuse

Était invitée : M^{me} Alinda Souralay, Conseillère spéciale au président

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ajout de deux points à l'ordre du jour (1) formations et (2) mesures sanitaires dans les salles d'audience.

4. Approbation du procès-verbal du 16 mars 2022

Le procès-verbal est approuvé.

5. Directive sur les commotions cérébrales dans les sports de combat

M. Denis Dolbec fait une mise en contexte de la directive qui n'est pas encore officielle. Il s'agit d'ajouter un examen supplémentaire pour statuer sur l'aptitude d'un combattant à la suite de certaines circonstances.

6. Formations

Les 9 et 10 juin par Teams, il y aura une formation sur la rédaction d'une décision.
La formation sur les objections aura lieu le 15 juin prochain en présentiel à Montréal.
Une formation sur le crime organisé à venir prochainement.

7. Mesures sanitaires dans les salles d'audience

Retrait des plexiglas.

8. Date de la prochaine réunion (mercredi 15 juin 2022)

La prochaine rencontre aura lieu le 15 juin 2022.

9. Clôture de la séance

La séance est levée à 10 h 24.

Le 8 juin 2022

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 15 juin 2022 à 9 h 30**, en **présentiel**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2022*;
5. Directive sur les audiences virtuelles*;
6. Règles et Règlements sur le système de loterie (pour approbation)*;
7. Date de la prochaine réunion (mercredi 14 septembre 2022);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 12 / 2022-2023)

Date : Le 15 juin 2022

Endroit : En présentiel

Rédigé par : M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire, Secrétaire principale

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse

Étaient absentes : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance
M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire générale

Étaient invitées : M^{me} Alinda Souralay, Conseillère spéciale au président
M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire, Secrétaire principale au bureau du président

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 9 h 40 après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 11 mai 2022

Le procès-verbal est approuvé.

5. Directive sur les audiences virtuelles

M^e Louise Vien présente le document sur la directive sur les audiences virtuelles.

6. Règles et Règlements sur les systèmes de loterie (pour approbation)

M^e Marie-Christine Bergeron présente les documents en lien avec les Règles et Règlements sur les systèmes de loterie.

Sur proposition dûment appuyée, la Régie des alcools, des courses et des jeux a adopté, lors d'une séance plénière tenue le 15 juin 2022, les versions française et anglaise du Règlement sur les systèmes de loterie (chapitre L-6, r. 11) et les Règles sur les systèmes de loterie (chapitre L-6, r. 12) ci-annexées, le tout conformément à la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement (chapitre L-6), lesquelles seront soumises au gouvernement aux fins d'approbation et de publication dans la Gazette officielle du Québec.

7. Date de la prochaine réunion (mercredi 14 septembre 2022)

La prochaine rencontre aura lieu le 14 septembre 2022.

8. Clôture de la séance

La séance est levée à 10 h 07.

Le 6 octobre 2022

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 12 octobre 2022 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2022*;
5. Audiences du tribunal par teams et en présentiel;
6. Date de la prochaine réunion (mercredi 16 novembre 2022);
7. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 14 / 2022-2023)

Date : Le 12 octobre 2022

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire, Secrétaire principale

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse

Étaient absentes : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente au développement organisationnel et à la performance
M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire générale
M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire, Secrétaire principale au bureau du président

Étaient invitées : M^{me} Alinda Souralay, Conseillère spéciale au président

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 15 juin 2022

Le procès-verbal est approuvé.

5. Audiences du tribunal par teams et en présentiel

Les membres de la séance plénière décident que la formule d'audiences du tribunal par Teams ou en présentiel sera à discuter. De plus, le calendrier des causes plaidées devant le Tribunal administratif du Québec sera demandé avant chaque plénière.

6. Date de la prochaine réunion (mercredi 16 novembre 2022)

La prochaine rencontre aura lieu le 16 novembre 2022.

7. Clôture de la séance

La séance est levée à 10 h 15.

Le 14 décembre 2022

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 14 décembre 2022 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2022*;
5. Audiences du tribunal par teams et en présentiel;
6. Date de la prochaine réunion (à déterminer);
7. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 15 / 2022-2023)

Date : Le 14 décembre 2022

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse

Était absente : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Conseillère spéciale au président

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points suivants :

6. Pour information :

6.1 Formation à l'université Laval ;

6.2 Formation continue ;

6.3 Formation sur le crime organisé ;

4. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2022

Le procès-verbal est approuvé.

5. Audiences du tribunal par teams et en présentiel

M^e Vien indique que la norme pour les audiences est qu'elles soient en virtuelles conformément aux cibles fixées dans le plan stratégique 2021-2025. Toutefois, s'il y a une demande afin que l'audience soit en présentiel, le Tribunal peut l'autoriser.

6. Pour information :

6.1 Formation sur la justice administrative à l'Université Laval

M^e Savard rappelle qu'un cours est offert sur la justice administrative à l'Université Laval à laquelle il participe. Il souligne que cette activité est formatrice et que les étudiants sont excellents.

6.2 Formation continue

M^e Savard énumère les formations à venir notamment en matière de fabrication de boissons alcooliques et en sports de combat. Pour cette dernière, il invite les membres de la séance plénière à lui indiquer leur question précises.

6.3 Formation sur le crime organisé

Une formation par M. Belleau du SPVM sera offerte en matière de crime organisé en février prochain. La date reste à confirmer en fonction des disponibilités.

7. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre est à déterminée.

8. Clôture de la séance

Date : 14 décembre 2022

La séance est levée à 10 h 45.

Le 7 février 2023

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 8 février 2023 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022*;
5. Tour d'horizon des autres directions;
6. Questions diverses;
7. Date de la prochaine réunion (8 mars 2023);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 5 / 2022-2023)

Date : Le 8 février 2023

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseure et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseure
M^e Maude Lajoie, régisseure
M^e Natalia Ouellette, régisseure
M^e France Thériault, régisseure

Étaient absents : M^{me} Nathalie Gagné, régisseure et vice-présidente
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^{me} Yolaine Savignac, régisseure

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2022

Le procès-verbal est approuvé.

5. Tour d'Horizon des autres directions

M^e Dolbec revient sur la formation suivie la semaine dernière par les membres de la séance plénière. Il propose d'autres formations/ séances d'informations qui pourraient être organisées prochainement.

6. Questions diverses :

6.1 Projet de loi MEIE

M^{me} Garceau présente les mesures qui devraient être incluses au projet de loi qui sera présenté par le MEIE.

7. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine est le 8 mars 2023.

8. Clôture de la séance

La séance est levée à 10 h 35.

Le 31 mars 2023

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 12 avril 2023 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 8 février 2023*;
5. Visite de deux établissements de fabrication de vin et de cidre le 18 avril 2023;
6. Formation;
7. Questions diverses;
8. Date de la prochaine réunion (10 mai 2023);
9. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 1 / 2023-2024)

Date : Le 12 avril 2023

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur

Étaient absentes : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive
M^e Martine Veilleux, conseillère juridique à la VPFJ

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout des points suivants :

7. Étude des crédits

8. Suivi du Comité sur le rôle du RI

4. Approbation du procès-verbal du 8 février 2023

Le procès-verbal est approuvé.

5. Visite de deux établissements de fabrication de vin et de cidre le 18 avril 2023;

Mme Martine Veilleux indique qu'en collaboration avec les associations représentatives, 2 établissements ont été identifiés en fonction des critères demandés soit un artisanal de vin et un cidriculteur.

6. Formation;

Me Savard indique les autres formations à venir. Celle en sport de combat est reportée à l'automne de même que la visite chez un brasseur. Toute suggestion quand au plan de formation est la bienvenue.

7. Étude des crédits

M^{me} Garceau informe les membres de la séance plénière que l'étude des crédits aura lieu le 3 mai prochain de 15 à 18h30. Les détails additionnels suivront.

8. Suivi du comité sur le rôle du RI

M^e Dolbec fait un suivi sur le comité sur le rôle du RI. Il est question notamment de produire le processus actuel du cheminement d'un dossier et de s'assurer d'un lieu afin de répertorier les décisions.

9. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine est le 10 mai 2023.

10. Clôture de la séance

La séance est levée à 10h25.

Le 10 mai 2023

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 10 mai 2023 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023*;
5. Présentation du Règlement sur les normes relatives à l'admission du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casernes d'État;
6. Patrouille RACJ – SPVM;
7. Plénière à Québec Septembre 2023;
8. Questions diverses;
9. Date de la prochaine réunion (14 juin 2023);
10. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 5 / 2022-2023)

Date : Le 10 mai 2023

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur

Étaient absentes : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente
M^{me} Yolaine Savignac, régisseuse

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive
M^e Marie-Christine Bergeron, Directrice des affaires juridiques, pour le point 5.
M^e Karyn Blais, avocate à la direction des affaires juridiques, pour le point 5.

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023

Le procès-verbal est approuvé.

5. Présentation du Règlement sur les normes relatives à l'admission du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casinos d'État;

M^e Bergeron présente le projet de règlement en expliquant les objectifs et le contexte. Le projet de règlement est approuvé par les membres de la séance plénière.

6. Patrouille RACJ – SPVM

M^e Vien explique les disponibilités du SPVM afin d'organiser des groupes pour mieux connaître les enjeux de nos secteurs d'activités à Montréal.

7. Plénière à Québec Septembre 2023

La plénière prévue à Québec aura lieu le 13 septembre prochain. Tous les membres de la séance plénière sont d'accord pour la date retenue.

8. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre est le 14 juin 2023.

9. Clôture de la séance

La séance est levée à 10h30.

Le 30 août 2023

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 30 août 2023 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2023*;
5. Approbation du Règlement sur les systèmes de loterie et des Règles sur les systèmes de loteries*;
6. Refonte de la fonction juridictionnelle sur le site Internet de la Régie;
7. Guide du participant à une audience virtuelle;
8. Questions diverses;
9. Date de la prochaine réunion (13 septembre 2023);
10. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 3 / 2023-2024)

Date : Le 30 août 2023

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^{me} Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M. Saifo Elmir, régisseur

Étaient absentes : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive
M^e Marie-Christine Bergeron, Directrice des affaires juridiques, pour le point 5.
M^e Karyn Blais, avocate à la direction des affaires juridiques, pour le point 5.

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h 05 après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2023

Le procès-verbal est approuvé.

5. Approbation du Règlement sur les systèmes de loterie et des Règles sur les systèmes de loteries

M^e Bergeron présente le projet de règlement et le projet de Règles en matière de systèmes de loterie en expliquant les objectifs et le contexte. Le projet de règlement est approuvé par les membres de la séance plénière.

6. Refonte de la fonction juridictionnelle sur le site Internet de la Régie

Un comité sera formé pour revoir la section de la VPFJ du site web de la Régie en collaboration avec l'équipe des communications.

7. Guide du participant à une audience virtuelle

M^e Vien indique également qu'un guide du participant sera également préparé.

8. Questions diverses

M^e Savard informe les membres de la séance plénière que dimanche le 17 septembre prochain une formation à l'hippodrome de Trois-Rivières est organisée.
Une autre formation théorique suivra sur les sports de combat ainsi que le bingo.

9. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 11 octobre.

10. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10h35.

Le 11 octobre 2023

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 11 octobre 2023 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 30 août 2023*;
5. Résultats du sondage de mobilisation à la VPFJ par Arina Ionel;
6. Plan organisationnel de formation de la Régie - présentation du Tribunal aux employés de la Régie;
7. Règles sur les normes relatives à l'administration du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casinos d'État*;
8. Questions diverses;
9. Date de la prochaine réunion (8 novembre 2023);
10. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 4 / 2023-2024)

Date : Le 11 octobre 2023

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M. Saifo Elmir, régisseur

Étaient absentes : M^{me} Nathalie Gagné, régisseuse et vice-présidente
M^e France Thériault, régisseuse

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 11 octobre 2023

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 30 août 2023

Le procès-verbal est approuvé.

5. Résultats du sondage de mobilisation à la VPFJ par Arina Ionel;

M^{me} Ariana Ionel vient présenter les résultats du sondage sur la mobilisation qui a eu lieu en mars dernier.

6. Plan organisationnel de formation de la Régie - présentation du Tribunal aux employés de la Régie;

M^{me} Ionel explique le besoin qui a été exprimé par les employés de la Régie afin d'avoir une présentation de la VPFJ.

7. Règles sur les normes relatives à l'administration du public, au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes dans les casinos d'État*;

M^e Bergeron présente les modifications aux règles pour approbation en vue de leur édition au Conseil des ministres. Le tout est approuvé pour suivre le cheminement.

8. Varia

M^e Vien indique qu'un dîner aura lieu le 8 novembre prochain à Montréal pour souligner le départ de Yolaine et Joceline.

9. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre est le 8 novembre 2023.

10. Clôture de la séance

La séance est levée à 10h35.

Le 3 novembre 2023

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 8 novembre 2023 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2023*;
5. Dates pour les prochaines rencontres de cohérence et proposition de sujets;
6. Questions diverses;
7. Date de la prochaine réunion (13 décembre 2023);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 5 / 2023-2024)

Date : Le 8 novembre 2023

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M. Saïfo Elmir, régisseur
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 8 novembre 2023

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h 10 après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 11 octobre 2023

Le procès-verbal est approuvé.

5. Dates pour les prochaines rencontres de cohérence et proposition de sujets

Ce sujet est discuté entre les membres du Tribunal après la séance plénière.

6. Questions diverses

M. Elmir annonce aux membres de la séance plénière qu'il prendra sa retraite à la fin de son mandat. Il terminera en début janvier.

Tous ses collègues le remercie chèrement pour toutes ces années de collaboration au sein de la Régie.

M^e Savard propose une motion pour souligner le travail accompli par M. Elmir au cours des dernières années. La motion est acceptée par tous.

7. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 13 décembre 2023.

8. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 35.

Le 13 décembre 2023

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 13 décembre 2023 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2023*;
5. Cohérence du 18 décembre 2023;
6. Nouvelles de la CJAQ;
7. Questions diverses;
8. Date de la prochaine réunion (14 février 2024);
9. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 6 / 2023-2024)

Date : Le 13 décembre 2023

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents :
M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse

Étaient invitées :
M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 13 décembre 2023

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h 00 après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2023

Le procès-verbal est approuvé.

5. Cohérence du 18 décembre 2023

M^e Vien rappelle qu'il y aura une cohérence le 18 décembre prochain à Montréal.

6. Nouvelles de la CJAQ

Le sujet sera discuté à huis clos.

7. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 14 février 2024.

8. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 20.

Le 7 février 2024

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière spéciale aura lieu le **mercredi 7 février 2024 à 14 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Adoption de la nouvelle réglementation en systèmes de loterie;
5. Date de la prochaine réunion (14 février 2024);
6. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 7 / 2023-2024)

Date : Le 7 février 2024

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE SPÉCIALE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseure et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseure
M^e France Thériault, régisseure
M^e Maude Lajoie, régisseure
M^e Natalia Ouellette, régisseure

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive
M^e Marie Christine-Bergeron
M^e Josée Gauthier

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 14 h 00 après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023

Le procès-verbal est approuvé.

5. Adoption de la nouvelle réglementation en systèmes de loterie

M^e Bergeron présente le Règlement modifiant le Règlement sur les systèmes de loterie ainsi que le Règlement modification les Règles sur les systèmes de loterie. Seule les règles sont présentées pour approbation.

6. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 14 février 2024.

7. Clôture de la séance.

La séance est levée à 14h10.

Le 14 février 2024

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 14 février 2024 à 10 h 00**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023*;
5. Réforme du site Web de la Régie;
6. Sujets à discuter à la prochaine cohérence du 13 mars;
7. Questions diverses;
8. Date de la prochaine réunion (13 mars 2024);
9. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 8 / 2023-2024)

Date : Le 14 février 2024

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive

Était absent : M^e Marc Savard, régisseur

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 14 février 2024

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation des procès-verbaux du 13 décembre 2023 et du 7 février 2024

Le procès-verbal est approuvé.

5. Réforme du site Web de la Régie

La Régie est à revoir le site web dans sa globalité. Un comité de travail a été formé pour la VPFJ afin de bonifier l'information concernant le Tribunal.

6. Sujets à discuter à la prochaine cohérence du 13 mars

M^e Vien souhaite que la prochaine rencontre se tienne en présentielle aux bureaux de Montréal.

7. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 13 mars 2024.

8. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 15.

Le 14 mai 2024

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mardi 14 mai 2024 à 14 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 13 mars 2024*;
5. Départ de M^e Marie-Ève Lavoie et remplacement;
6. Patrouille VPFJ-SPVM;
7. Nouvelle directrice du Contentieux;
8. Refonte du Site Web VPFJ;
9. Audiences : présentiel vs Teams;
10. La CJAQ (M^e Natalia Ouellette);
11. Questions diverses;
12. Date de la prochaine réunion (12 juin 2024);
13. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 1 / 2024-2025)

Date : Le 14 mai 2024

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Josée Lapalme

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive

Était absent :

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation des procès-verbaux du 13 mars 2024

Le procès-verbal est approuvé.

5. Départ de M^e Marie-Ève Lavoie et remplacement

M^e Vien informe les membres que le processus afin de doter le poste à la suite du départ de M^e Lavoie est en cours. Elle les tiendra informer.

6. Patrouille VPFJ-SPVM

Des informations additionnelles viendront quant aux dates et heures qui seront entendues avec le SPVM.

7. Nouvelle directrice du Contentieux

M^e Dolbec informe les membres de l'arrivée de M^e Sabrina Khan la direction du contentieux.

8. Refonte du Site Web VPF

M^e Vien souligne que la vice-présidence a complété ses travaux relativement à la section souhaitée pour le nouveau site web. Les travaux se poursuivent pour les autres secteurs de la Régie et nous prévoyons obtenir des maquettes à l'automne.

9. Audiences : présentiel vs Teams

Il est demandé de respecter, sauf pour des raisons exceptionnelles, ce qui a été entendu avec la titulaire lors du rôle provisoire quant au choix de l'audience en TEAMS ou en présentiel.

10. La CJAQ (M^e Natalia Ouellette)

M^e Ouellette fait état de la dernière rencontre de la CJAQ en huis clos. La présidence se retire pour ce point.

11. Questions diverses

11.1 Vacances de Me Viens

M^e Viens sera en vacances du 24 au 31 mai prochain. M^e Savard a accepté de remplacer M^e Viens pendant cette période.

12. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 12 juin 2024.

13. Clôture de la séance.

La séance est levée à 14h20.

Le 19 août 2024

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **lundi 19 août 2024 à 11 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Présentation et approbation du Règlement modifiant les Règles sur les bingos*;
5. Questions diverses;
6. Date de la prochaine réunion (11 septembre 2024);
7. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 2 / 2024-2025)

Date : Le 19 août 2024

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire générale de la RACJ

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE SPÉCIALE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Guillaume Brien, régisseur
M^e Natalia Ouellet, régisseuse

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie et directrice du secrétariat
général, du soutien à la gouvernance et des communications
M^e Alinda Souralay, Adjointe exécutive à la DSGSGC
M^e Marie-Christine Bergeron, Directrice des affaires juridiques

Était absents : M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Josée Lapalme, régisseuse

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Présentation et approbation du Règlement modifiant les Règles sur les bingos;

M^{me} Garceau et M^e Bergeron présente les modifications réglementaires proposées en lien avec l'utilisation de façon exceptionnelle d'un média commercial en bingo-média et font état des objectifs visés et des enjeux potentiels.

Les membres de la séance plénière donnent leur approbation de principe concernant les versions française et anglaise du projet de Règlement modifiant les Règles sur les bingos, tels que déposés, lesquels seront soumis au gouvernement pour qu'il en autorise leur publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

5. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 11 septembre 2024.

6. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 20.

Le 11 septembre 2024

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 11 septembre 2024 à 10 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024 et du 19 août 2024*;
5. DM03 vs DM04;
6. Prochaines cohérences (dates et sujets);
7. Galas de boxe;
8. Questions diverses;
9. Date de la prochaine réunion (16 octobre 2024);
10. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 3 / 2024-2025)

Date : Le 11 septembre 2024

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire générale de la RACJ

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE SPÉCIALE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e Josée Lapalme, régisseuse
M^e Guillaume Brien, régisseur

Étaient invitées : M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive
M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie et directrice du secrétariat général, du soutien à la gouvernance et des communications

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 11 septembre 2024

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant : greffière lors d'audiences en présentiel.

4. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024 et du 19 août 2024

Les comptes-rendus du 14 mai et du 19 août 2024 sont adoptés.

5. DM03 vs DM04

Des démarches sont en cours pour évaluer les postes. Dans cet optique, la description de tâche a été mise à jour.

6. Prochaines cohérences (dates et sujets)

La prochaine cohérence aura lieu suite à la prochaine plénière. Les régisseurs peuvent transmettre leur sujet à M^e Vien.

7. Galas de boxe ;

Dans un objectif de formation, des régisseurs assisteront à des manifestations sportives au cours des prochains mois.

8. Questions diverses;

M^e Dolbec, Mme Garceau et M^e Souralay se retirent pour permettre des discussions entre les régisseurs.

9. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 16 octobre 2024.

10. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 10.

Le 11 septembre 2024

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 11 septembre 2024 à 10 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024 et du 19 août 2024*;
5. DM03 vs DM04;
6. Prochaines cohérences (dates et sujets);
7. Galas de boxe;
8. Questions diverses;
9. Date de la prochaine réunion (16 octobre 2024);
10. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 4 / 2024-2025)

Date : Le 13 novembre 2024

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Josée Lapalme
M^e Guillaume Brien, régisseur

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie
M^{me} Alinda Souralay, Adjointe exécutive

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 13 novembre 2024

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté. Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont relatifs à la gestion interne du Tribunal, M^e Dolbec, M^{me} Garceau et M^e Souralay se retireront de la séance plénière.

4. Approbation des procès-verbaux du 11 septembre 2024

Le procès-verbal est approuvé.

5. Réaménagement de la salle d'audience de Montréal

6. Conseillères juridiques

7. Les objections et les greffières

8. Prochaine cohérence et dîner de Noël

Considérant les mesures budgétaires imposées par le Conseil du trésor, il n'y aura pas de déplacements autorisés dans le cadre des dîners de Noël.

9. Questions diverses

9.1.

10. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 11 décembre 2024.

11. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10h05.

Le 11 décembre 2024

Madame,
Monsieur,

Veuillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 11 décembre 2024 à 10 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2024*;
5. Projet de loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (PL 85);
6. Questions diverses;
7. Date de la prochaine réunion (12 février 2025);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 5 / 2024-2025)

Date : Le 11 décembre 2024

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire générale de la RACJ

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE SPÉCIALE**

Étaient présents : M^e Denis Dolbec, président
M^e Louise Vien, régisseuse et vice-présidente à la fonction juridictionnelle
M^e Marc Savard, régisseur
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e Josée Lapalme, régisseuse
M^e Guillaume Brien, régisseur

Étaient invitées : M^e Alinda Souralay, Adjointe exécutive
M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie et directrice du secrétariat général, du soutien à la gouvernance et des communications

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

Date : 11 décembre 2024

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point suivant :

4. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2024

Le compte-rendu du 13 novembre 2024 est adopté.

5. Projet de loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (PL 85)

M^{me} Garceau résume les mesures touchant la Régie incluent au projet de loi n° 85, *Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif*, déposé le 4 décembre 2024, par le MEIE.

6. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 12 février 2025.

7. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10h20.

Le 12 février 2025

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 12 février 2025 à 10 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2024*;
5. Le cloisonnement;
6. Questions diverses;
7. Date de la prochaine réunion (12 mars 2025);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 6 / 2024-2025)

Date : Le 12 février 2025

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Louise Vien, régisseuse et présidente par Intérim
M^e Marc Savard, régisseur et vice-président à la fonction juridictionnelle par intérim
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e Josée Lapalme, régisseuse
M^e Guillaume Brien, régisseur

Était invitée : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Était absent : M^e Denis Dolbec, président

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation des procès-verbaux du 11 décembre 2024

Le procès-verbal est approuvé.

5. Le Cloisonnement

M^e Vien fait un point relativement à ses fonctions intérimaires à titre de présidente et indique que des processus sont prévus pour préserver le cloisonnement des fonctions.

6. Questions diverses

6.1. M^{me} Garceau informe les membres de la plénière du cheminement du projet de loi en allégement réglementaire déposé par le MEIE.

7. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 12 mars 2025.

8. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10h 30.

Le 7 mars 2025

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 12 mars 2025 à 10 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 12 février 2025*;
5. Adoption du Règlement modifiant les Règles sur les bingos*;
6. Gel de recrutement 2025-2026 et autres mesures;
7. Suivi commission parlementaire PL-85;
8. Questions diverses;
9. Date de la prochaine réunion (16 avril 2025);
10. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 7 / 2024-2025)

Date : Le 7 mars 2025

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire générale de la RACJ

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE SPÉCIALE**

Étaient présents : M^e Louise Vien, présidente par intérim
M^e Marc Savard, régisseur et vice-président à la fonction juridictionnelle par intérim
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseuse
M^e France Thériault, régisseuse
M^e Maude Lajoie, régisseuse
M^e Natalia Ouellette, régisseuse
M^e Josée Lapalme, régisseuse
M^e Guillaume Brien, régisseur

Étaient invitées : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie et directrice du secrétariat général, du soutien à la gouvernance et des communications

Était absent : M^e Denis Dolbec, président

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation du procès-verbal du 12 février 2025

Le compte-rendu du 12 février 2025 est adopté.

5. Adoption du Règlement modifiant les Règles sur les bingos

M^{me} Garceau présente le Règlement modifiant les Règles sur les bingos qui permettraient, lorsqu'approuvées, qu'un bingo média puisse être diffusé à l'aide d'un média commercial de façon exceptionnel. Elle fait part des réserves reçues de la part des associations représentatives des radios communautaires et télévisions communautaires et des réflexions qui ont eu lieu.

Les membres de la séance plénière donnent leur approbation de principe concernant les versions française et anglaise du projet de Règlement modifiant les Règles sur les bingos, tels que déposés, lesquels seront soumis au gouvernement pour édicition.

6. Gel de recrutement 2025-2026 et autres mesures

M^e Vien informe les membres que le gouvernement a prolongé les mesures de restrictions notamment à l'égard du recrutement, des déplacements et autres dépenses.

7. Suivi commission parlementaire PL-85

M^{me} Garceau résume l'état des travaux relatifs au PL 85 et de l'Étude détaillée qui a débutée dans la semaine du 24 février dernier.

8. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 16 avril 2025.

9. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 15.

Le 14 mai 2025

Madame,
Monsieur,

Veillez prendre note que la prochaine séance plénière aura lieu le **mercredi 14 mars 2025 à 10 h**, par **TEAMS**.

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assister à cette séance, veuillez en informer M^{me} Renée-Maude Blouin-Dallaire par téléphone au 418 952-0368 ou par courriel à l'adresse suivante : renee-maude.blouin-dallaire@racj.gouv.qc.ca.

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour*;
4. Approbation du procès-verbal du 12 mars 2025*;
5. Évaluations;
6. Questions diverses;
7. Date de la prochaine réunion (11 juin 2025);
8. Clôture de la séance.

La secrétaire principale,

Renée-Maude Blouin-Dallaire

* Document joint

PROCÈS-VERBAL (P-V 1 / 2025-2026)

Date : Le 14 mai 2025

Endroit : Par Teams

Rédigé par : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Signature : _____

Objet : **SÉANCE PLÉNIÈRE**

Étaient présents : M^e Louise Vien, présidente par Intérim
M^e Marc Savard, régisseur et vice-président à la fonction juridictionnelle par intérim
M^e Marie-Jeanne Duval, régisseure
M^e France Thériault, régisseure
M^e Maude Lajoie, régisseure
M^e Natalia Ouellette, régisseure
M^e Josée Lapalme, régisseure
M^e Guillaume Brien, régisseur

Était invitée : M^{me} Andrée-Anne Garceau, Secrétaire de la Régie

Était absent : M^e Denis Dolbec, président

Copie à : Tous les membres de la séance plénière

1. et 2. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est ouverte à 10 h après vérification du quorum.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

4. Approbation des procès-verbaux du 12 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé.

5. Évaluations annuelles

Les directives pour procéder aux évaluations annuelles ont été reçus. Pour les régisseurs, M^e Savard procédera aux évaluations cette année.

6. Date de la prochaine réunion

La date de la prochaine rencontre aura lieu le 11 juin 2025.

7. Clôture de la séance.

La séance est levée à 10 h 30.

RÉUNION DE COHÉRENCE

Le 24 mars 2022 à 10 h
Par visioconférence (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du compte rendu du 27 janvier 2022
4. Résidences pour personnes âgées – statuer sur les exigences en permis d'alcool (à confirmer par Josée Gauthier)
5. Tenter de délimiter les notions de recherche et de fins pédagogiques (art. 75 du PL170) prévues à l'article 96.1 de la LIMBA (à confirmer par Jean-Philippe Beaudet)
6. Permis de travail expiré après la délivrance du permis (Emmanuelle)
7. Établissement avec bière comme élément central d'exploitation (Emmanuelle)
8. Calcul de la capacité (Serge) ??? Selon comité DGA de mars)
9. Divers
10. Fin de la réunion

RÉUNION DE COHÉRENCE

Le 26 mai 2022 à 10 h
Par visioconférence (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du compte rendu du 27 janvier 2022
4. Tenter de délimiter les notions de recherche et de fins pédagogiques (art. 75 du PL170) prévues à l'article 96.1 de la LIMBA
5. Permis de travail expiré après la délivrance du permis (Emmanuelle)
6. Établissement avec bière comme élément central d'exploitation (Emmanuelle)
 - 6.1. Présentation d'un cas particulier
 - 6.2. Interprétation du 51 % de l'article 55 RRAPA (« 51% sur l'ensemble des produits offerts en étalage dans le magasin, excluant les boissons alcooliques »)
7. Calcul de la capacité (Serge)
8. Ajouter la capacité, si connue, dans le texte de publication (Malika)
9. Procédure d'échange entre le Contentieux et la DGASC - transmission des avis de convocation et avis aux titulaires (Serge)
10. Places éphémères vs permis permanent – suivi (Serge)
11. Épiceries en ligne – suivi (Serge)
12. Permis Bar avec particularité transformé en permis ACC – Date et nouvelle émission? (Sylvain)
13. Permis de restaurant avec option traiteur (option incluse pour les permis émis avant le 5 août et facultative pour les autres) – Façon de gérer vs titulaires (Sylvain)
14. Divers
15. Fin de la réunion

Compte rendu de réunion

Date et heure de la réunion		NOTE : Si l'on croit que ce compte rendu est imprécis ou incomplet, prière d'en aviser la personne qui l'a rédigé afin qu'elle apporte les corrections qui s'imposent.
Date : 26 mai 2022	Heure : 13 h 30	
Endroit		
Bureaux de Québec et de Montréal – via Teams		
Rédigé par		Date (Année-Mois-Jour)
Isabelle Villeneuve		2022-05-30

Objet	
Réunion du comité de cohérence	
Présents	
À Québec : Marie-Christine Bergeron Serge Bourget Denis Dolbec (invité) Josée Gauthier (invitée) Marie-Josée Lépine (invitée) Absents : Mélanie Chabot Andrée-Anne Garceau Mario Lacroix Stéphane Buist	À Montréal : Éric Bernatchez Caroline Chartrand Malika Ibnou ElGhazi Sylvain Leblanc (invité) Alinda Souralay (invitée) Emmanuelle Villeneuve (invitée) Isabelle Villeneuve

Sujets	Action à prendre / délai
1. <u>Ouverture de la réunion</u>	
2. <u>Adoption de l'ordre du jour</u> L'ordre du jour est adopté tel que présenté.	
3. <u>Adoption et suivi du compte rendu du 27 janvier 2022</u> Le compte rendu est adopté tel que présenté.	
4. <u>Tenter de délimiter les notions de recherche et de fins pédagogiques (art. 75 du PL170) prévues à l'article 96.1 de la LIMBA</u> Marie-Christine explique qu'elle a mis sur place un comité de travail (Emmanuelle, Alinda, Jacques Cattaert, Mélanie Chabot) pour se pencher sur ces définitions. Un document a été transmis au préalable et Alinda nous le présente. Marie-Christine ajoute avoir un bémol quant aux critères. Le document sera ajusté en conséquence de son commentaire et la version finale sera remise au comité de cohérence pour la rencontre de septembre (sans toutefois faire l'objet d'un point à l'ordre du jour).	Marie-Christine : retourner au comité le document révisé.

5. Permis de travail expiré après la délivrance du permis (Emmanuelle)

Comment s'effectue le suivi de ces cas-là, demande Emmanuelle? Après discussion, on convient que si le permis de travail du demandeur expire dans moins d'un mois, on demandera des preuves comme quoi les procédures de renouvellement du permis de travail ont été enclenchées. Si le permis expire dans plus d'un mois, on misera alors sur les inspections aléatoires pour le suivi. La DARG partagera toutefois avec la DCI son fichier des dossiers concernés (une dizaine de cas).

Serge : transmettre à Sylvain le fichier des cas concernés.

6. Établissement avec bière comme élément central d'exploitation (Emmanuelle)

6.1 Présentation d'un cas particulier

Ce type de commerces (« frigo à bière ») est de plus en plus en demande. Est-ce que c'est ce que nous souhaitons, demande Emmanuelle? Doit-on intervenir et comment?

En ce moment, on fait signer une déclaration en vue de l'obtention d'un permis pour ce type de demandes, puis on la soumet au RI pour approbation par décision administrative.

6.2 Interprétation du 51 % de l'article 55 RRAPA (« 51% sur l'ensemble des produits offerts en étalage dans le magasin, excluant les boissons alcooliques »)

Sylvain indique que les établissements de ce type qui ont été vus en inspection étaient conformes selon la loi actuelle, à la suite de la modification de l'article 8 (la question de l'inclusion de l'alcool dans l'inventaire y est plus floue).

Toutefois, on convient que l'élément central d'un établissement avec permis d'épicerie ne doit pas être l'alcool et c'est l'aspect qui dérange ici.

Marie-Christine propose qu'on documente la situation pour faire une analyse proactive du dossier et donner un portrait complet de la situation (impacts, enjeux...). Le président aurait donc un dossier à présenter au nouveau ministre en octobre prochain. Un comité de réflexion composé de personnes du Contentieux, de la DAJ, de la DARG et de la DCI sera créé à cette fin.

Marie-Christine, Serge et Éric : tenir une rencontre pour convenir de la suite des choses dans ce dossier.

D'ici-là, on continue avec la procédure établie (déclaration en vue de l'obtention signée par le demandeur et décision administrative du RI).

7. Calcul de la capacité (Serge)

Lors de la dernière réunion de cohérence en janvier dernier, Emmanuelle soulignait l'incohérence suivante entre la loi et l'une de nos pratiques : d'une part, la loi exige un plan d'aménagement pour les

Compte rendu de réunion

terrasses, mais d'autre part, nous acceptons des calculs de capacité à 0.95 m²/personne (donc pour des tables et chaises amovibles). Après discussion, il avait été décidé de conserver le statu quo tant pour les permis sur terrasse extérieure que pour les permis à l'intérieur. On continua donc de procéder de la façon habituelle, en acceptant des calculs à 0.95 ou à 1.20.

Depuis, Serge, plus ou moins d'accord avec le statu quo quant à cette pratique, a sollicité un avis juridique auprès de Marie-Christine. Celle-ci nous le présente (pièce jointe). Le document a été transmis aux équipes de la DARG et son contenu sera aussi validé avec la Régie du bâtiment.

Dorénavant, les calculs à 0,75 et 0,95 m²/personne ne seront plus utilisés dans un restaurant ou un bar. Dans ces lieux, on devra utiliser le coefficient de 1,20 m²/personne. Cela sera plus équitable ainsi pour la clientèle.

Toutefois, après discussion, on convient qu'en cas de cession, s'il n'y a pas de modification de l'aménagement et que l'ancien plan demeure tel quel, alors on pourra maintenir les calculs apparaissant sur le plan, même s'ils sont à 0,75 ou à 0,95 m²/personne. Dans le cas des nouvelles demandes, on utilisera les nouveaux paramètres de calcul.

8. Ajouter la capacité, si connue, dans le texte de publication (Malika)

Mélanie Charland a demandé à Malika pourquoi nous n'indiquions pas la capacité, même quand on la connaît, dans nos publications, info qui pourrait être intéressante pour le citoyen. Devrait-on la publier, ainsi que l'augmentation de la capacité, demande Malika?

Marie-Christine ajoute qu'au plan juridique, il n'y a pas d'enjeu à ce sujet. L'info pourrait ou non être publiée. Il est donc décidé de publier cette information lorsque connue.

9. Procédure d'échange entre le Contentieux et la DGASC - transmission des avis de convocation et avis aux titulaires (Serge)

Une procédure a récemment été établie pour le dépôt de documents par le Contentieux vers la DSCCJ et la DARG. Serge nous explique que, du côté de la DARG, Mickaël à Québec se charge en ce moment de trier et de déposer ces documents dans les dossiers SharePoint des titulaires. Il crée alors un sous-dossier intitulé Contentieux pour y déposer les différents avis signifiés par le Contentieux.

10. Places éphémères vs permis permanents – suivi (Serge)

Serge nous rappelle qu'on s'est déjà questionné au sujet de ces places éphémères. Est-ce une exploitation de bar déguisée sous couvert de permis de réunion périodique, considérant la durée (4 mois)? Avec l'avènement du permis accessoire, on voulait entre autres l'utiliser pour

ce genre d'activités-là. Un document préparé avec la DAJ et préalablement transmis à tous résume les enjeux et les recommandations à ce sujet.

11. Épiceries en ligne – suivi (Serge)

À la dernière réunion on avait abordé le sujet (notion d'inventaire, ajustement de notre formulaire incluant le mode d'opération projeté...) et Malika nous présente les travaux effectués conjointement avec le Contentieux à ce sujet.

On a modifié le formulaire pour y ajouter « De quelle façon votre clientèle peut-elle se procurer vos produits? », avec des cases à cocher pour « Seulement sur place », « Seulement en ligne » ou « À la fois sur place et en ligne ». Aussi, les photos seront exigées dans le cas des épiceries en ligne et des inspections pourront être demandées pour vérifier que l'inventaire déclaré corresponde bien à la réalité. Ensuite, un questionnaire maison a été mis sur pied, qui devra être complété par la clientèle (heures d'ouverture et de livraison, qui fait la livraison, zone de livraison, moyens utilisés pour éviter la vente d'alcool aux mineurs...). Les équipes de la DARG ont reçu une directive à ce sujet et le formulaire révisé est déjà en ligne.

Pour le moment, on continue à passer systématiquement par le Contentieux pour ce type de demandes.

12. Permis Bar avec particularité transformé en permis ACC – Date et nouvelle émission? (Sylvain)

Sylvain souligne que certains titulaires se sont montrés surpris d'apprendre l'arrivée imminente d'un permis accessoire pour leur établissement. Tous les titulaires ont pourtant reçu des lettres, nous informant Malika et Marie-Christine. Toutes les communications avec la clientèle apparaissent également sur le site internet de la Régie.

13. Permis de restaurant avec option traiteur (option incluse pour les permis émis avant le 5 août et facultative pour les autres) – Façon de gérer vs titulaires (Sylvain)

La notion de traiteur est implicite dans le permis RVE s'il a été émis avant le 5 août 2021. Après cette date, un titulaire doit en faire la demande, s'il souhaite l'option traiteur. Au niveau des inspections, Sylvain se demande comment doit-il gérer cette situation auprès de la clientèle.

Marie-Christine assure que des communiqués à ce sujet ont été transmis aux titulaires et qu'ils apparaissent sur notre site internet.

14. Divers

Compte rendu de réunion

14.1 Transformation des anciens permis roses dans les nouveaux permis suite à Acolyte – ajout des localisations

Sylvain nous montre l'exemple d'un permis ayant une seule localisation indiquée (1^{er} étage), mais dont la description sous-entend qu'il y en a plusieurs (1072, cab :223, 2 :201, m :173). Il demande si dans un cas comme ça, le nombre réel de localisations apparaîtra sur le nouveau permis ou si les inspecteurs devront continuer à déduire le nombre de localisations.

Malika indique que cette pratique date du système 52 et qu'elle concerne surtout les établissements de type centres sportifs et amphitéâtres. Par contre, elle ajoute que les équipes ont déjà commencé à « éclater » les localisations des établissements pour lesquels une demande est reçue (cession, modification, etc.) afin qu'éventuellement, chaque localisation soit déclinée adéquatement. Petit à petit, la situation sera donc régularisée.

15. Fin de la réunion

La prochaine rencontre est prévue le 29 septembre 2022.

RÉUNION DE COHÉRENCE

Le 29 septembre 2022 à 10 h

Par visioconférence (Teams)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du compte rendu du 26 mai 2022
4. Ajouter la capacité, si connue, dans le texte de publication (Malika)
5. Divers
6. Fin de la réunion

Note : Le document Interprétation de l'article 96.1 a été envoyé avec l'ébauche de compte rendu à valider.
Sujet clos

Membres :

Secteur visé : DARG/Services aux détaillants

Contexte/Problématique soulevée

Demande de permis d'alcool permanent pour un commerce de type bar laitier. La demande vise une chaîne d'établissements. Également, le client questionne sur la quantité d'alcool pour emporter avec un aliment (cornet).

Enjeux et impacts

Les types de permis envisageables sont restaurant ou accessoire.

Questionnement à savoir si un bar laitier peut être considéré comme restaurant compte tenu du menu offert dans ce type d'établissement.

- Est-ce que la crème glacée peut être légalement considérée comme un aliment ?
- Même si la réglementation ne l'exige, est-ce que la diversité du menu est nécessaire pour maintenir l'essence d'un restaurant ?
- Est-il réaliste d'envisager la consommation sur place dans une salle à manger avec un tel aménagement ?
- En ce qui concerne ce type d'établissement, qui peut comprendre un service au volant, comment gérer une combinaison de service au volant et de vente à emporter (« take-out ») ?
- Dans le cadre d'un menu à emporter incluant un service au volant, comment s'assurer du contrôle des boissons glacées contenant de l'alcool sans qu'elles soient hermétiquement fermées ?

En ce qui concerne le permis accessoire, il est nécessaire de vérifier s'il répond aux réglementations suivantes : Le permis accessoire permet une activité secondaire dans le lieu spécifié, à savoir la vente de boissons alcooliques pour une consommation sur place pendant la tenue d'activités de nature touristique, sociale, familiale, sportive, culturelle ou autre.

- Est-ce que l'activité principale peut être la vente de crème glacée ?
- Est-ce que les clients peuvent acheter une boisson alcoolisée sans nécessairement acheter une crème glacée ?
- Si la crème glacée est considérée comme un aliment et est préparée sur place, est-ce que cela maintient la classification de l'établissement en tant qu'accessoire ou plutôt en tant que restaurant ?
- Le service à emporter pour la crème glacée est possible, mais pas pour les boissons alcooliques.

Cadre légal applicable

Art.27 (LPA) : « Le permis de restaurant autorise, dans un établissement effectuant de façon principale et habituelle la préparation et la vente d'aliments sur place, la vente de boissons alcooliques pour consommation sur place lorsqu'elles sont généralement servies en accompagnement de ces aliments. »

« Enfin, le permis de restaurant autorise la vente, pour emporter ou livrer dans un contenant scellé, de boissons alcooliques, autres que les alcools et les spiritueux, lorsqu'elles sont vendues en accompagnement des aliments que le titulaire de permis a préparés. La vente, pour emporter ou livrer, des boissons alcooliques à base d'alcool ou de spiritueux telles que définies par règlement pris en application de l'article 37 de la Loi sur la Société des alcools du Québec (chapitre S-13) est autorisée aux mêmes conditions. »

Art 26 du Règlement sur le régime applicable aux permis d'alcool : « Le demandeur d'un permis accessoire doit indiquer à la Régie la nature des activités qui sont exercées dans l'établissement ou à l'endroit visé par la demande. L'activité principale exercée à l'endroit pour lequel le permis accessoire est demandé doit être différente de celles autorisées par le permis de bar ou par le permis de restaurant. »

Constats

La Régie n'a pas reçu de demande officielle et plusieurs éléments restent inconnus.

À l'analyse des informations reçues, il sera difficile d'appliquer la notion de permis accessoire à ce type de demande à cause de l'art.26 du règlement. Il s'agit plutôt d'un permis de restaurant, mais il faut faire attention à la notion « accompagnement des aliments ».

Les discussions soulèvent plus de questionnements :

Est-ce que la notion de variété est applicable?

Si on encadre cette demande dans un permis de restaurant, est-ce qu'on peut appliquer des conditions particulières relatives à la limitation de la vente pour emporter ou livrer?

Rencontres et suivis

Date	Suivis
2024-05-15	En attente de la demande du client

Solutions et alternatives

Le client sera dirigé vers l'option restaurant.

Cependant, dépendamment de la demande du client et des éléments qui seront présentés, le type exact du permis sera évalué lors de l'analyse de la demande.

Décision du comité

Proposer au client de déposer une demande de permis de restaurant.

Prochaines étapes

Attendre la demande du client et réévaluer la situation lors de l'analyse.